

## Contrat d'Engagement de Service Public

---

[Retrouver tous les documents sur le site du Ministère de la Santé](#)



En région Centre, 7 contrats sont offerts aux étudiants en médecine et 6 contrats sont réservés aux internes en médecine.

- Créé par la loi "Hôpital, patients, santé, territoires" (HPST) du 21 juillet 2009,
- Ce contrat ouvre droit, en sus des rémunérations auxquelles les étudiants et internes peuvent prétendre du fait de leur formation, à une allocation mensuelle versée par le [Centre National de Gestion \(CNG\)](#) jusqu'à la fin de leur études médicales.
- En contrepartie de cette allocation, les étudiants s'engagent à exercer leurs fonctions à titre libéral ou salarié, à compter de la fin de leur formation, dans les lieux d'exercice où l'offre médicale est insuffisante ou la continuité de l'accès aux soins est menacée et en priorité dans les zones de revitalisation rurale et les zones urbaines sensibles (Ces lieux d'exercice figurent sur une liste établie par le CNG sur proposition des [Agences Régionales de Santé \(ARS\)](#)).

**Contact ARS :**

ARS Centre-Val de Loire  
Vanessa LEGER - référente CESP  
[Vanessa.LEGER@ars.sante.fr](mailto:Vanessa.LEGER@ars.sante.fr)  
par tél. : [02 38 77 39 46](tel:0238773946)

## **Dossier de candidature 2016**

[Formulaire type pour les dépôts de candidature \[PDF - 326Ko\]](#)  
Candidatures jusqu'au 31/10/2016